



## SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 13 mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

**Séance du lundi 25 mars 2024**

**Délibération n°2024-03-034**

### **Approbation du budget primitif 2024 du budget annexe « ZAE le champ d'Hyver »**

**Conseillers en exercice : 36**

**Conseillers présents : 25**

**Nombre de votants : 30**

**Conseillers titulaires présents :** Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Catherine DOGET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

**Pouvoirs :** Mme Anne CASSIER a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,  
M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Sophie ESPEJO,  
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,  
Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD,  
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

**Absents :** Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, M. Daniel GAUTIER, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO et M. Philippe RAGOBERT.

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile ABDELLALI

La note de présentation détaillée est annexée à la délibération.

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022-11-079 du 7 novembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Communauté de communes,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2024,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 : ADOPTE le budget primitif 2024 du budget annexe ZAE qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

- **Section de fonctionnement : 40 000 €**
- **Section d'investissement : 35 000 €**

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240328-2024\_03\_034-DE

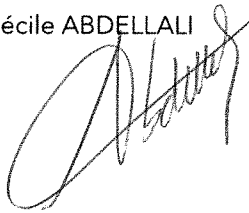
S:LOW

**Article 2 : AUTORISE la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.**


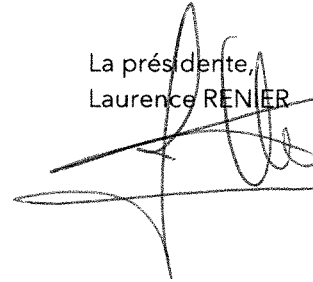
**Article 3 : CHARGE la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires.**

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,  
Cécile ABDELLALI



La présidente,  
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.